

Un des enjeux prioritaires du 10^{ème} programme de l'agence de l'eau Loire Bretagne 2013-2018

La qualité des milieux aquatiques

Cours d'eau et milieux humides



Les grands principes du 10ème programme sur les milieux :

- ► Restaurer les cours d'eau altérés (continuité hydro morphologie)
- ▶ Préserver et maintenir le bon état des milieux
- ► Gérer les zones humides dégradées
- ► Favoriser le rétablissement des populations de poissons grands migrateurs et espèces menacées
- ► Accompagner les maîtres d'ouvrage



les interventions sur les cours d'eau

Restaurer les cours d'eau altérés

- Rétablir la continuité écologique
- Corriger les altérations du lit et des berges
- Préserver l'espace de mobilité par la maîtrise foncière

Préserver et maintenir le bon état des milieux aquatiques

Permettre l'entretien des cours d'eau



La restauration des cours d'eau

Prise en compte de l'ensemble des compartiments : débit, lit mineur, lit majeur et ses annexes, ligne d'eau, berges et ripisylve.

Objectif:

- restaurer et recréer les fonctionnalités des milieux aquatiques permettant de corriger les altérations hydro morphologiques
- > atteindre le bon état des eaux

Opérations aidées:

reméandrage, diversification de faciès, recharge en granulats, restauration de la végétation ...

UNIQUEMENT DANS LE CADRE D'UN CONTRAT TERRITORIAL - taux d'aide 60%



La restauration des cours d'eau

- Méthodes « douces » respectueuses de l'environnement
- Privilégier les actions les plus efficaces sur l'hydro morphologie dans l'objectif de l'atteinte du bon état
- Prise en compte des mesures clés du programme de mesures
- A gain écologique équivalent, privilégier les solutions les moins coûteuses



L'entretien et la gestion des cours d'eau

Objectif:

> préservation des fonctionnalités des milieux aquatiques visant à conserver le bon état écologique pour éviter leur dégradation

Opérations aidées:

> travaux d'entretien sur l'ensemble des compartiments de l'hydro morphologie : élagage, coupe sélective, enlèvement d'embâcles ...

UNIQUEMENT DANS LE CADRE CONTRAT TERRITORIAL - taux d'aide 40%

Plafonnement: 2000 € du km de cours d'eau entretenu



Cas particulier des travaux sous maîtrise d'ouvrage Etat

- Opération de restauration de la continuité écologique sur des ouvrages appartenant à l'Etat
- Opération de restauration de cours d'eau du Domaine Public Fluvial non navigable sous maîtrise d'ouvrage Etat



Cas particulier des travaux sous maîtrise d'ouvrage Etat

Les travaux de restauration des cours d'eau

Uniquement

- Sur le Domaine Public Fluvial non navigable sous MO Etat
- Uniquement des travaux de RESTAURATION du lit
- Uniquement les études de l'évolution du lit de la Loire (outil SIEL)



Cas particulier des travaux sous maîtrise d'ouvrage Etat

Dans le cadre du Plan Loire IV (2014-2020)

les travaux retenus

restauration du lit par remaniement du sable et suppression de la végétation

Opérations prioritaires sur base étude réalisée par Stéphane Braud (DREAL de bassin)

les travaux non retenus

- les travaux liés à la protection des biens et des personnes notamment dans le cadre de la lutte contre les inondations
- les travaux d'entretien régulier du lit pris en compte par l'Etat



Cas particulier des travaux sous maîtrise d'ouvrage Etat

→ Rechercher la cohérence avec les travaux menés dans le cadre des Contrats Territoriaux existant sur les mêmes secteurs



Cas particulier des travaux sous maîtrise d'ouvrage Etat

Procédure de prise en compte des demandes d'aides

- ► l'agence ne peut apporter une subvention à l'Etat
- ▶ dans le cas d'une Maîtrise d'ouvrage Etat, utilisation de la procédure Fonds de Concours



Cas particulier des travaux sous maîtrise d'ouvrage Etat

Procédure de prise en compte des demandes

- ► Etude du projet et de son éligibilité par l'agence
 - → le service de l'Etat informe, bien en amont, la délégation de l'agence concernée
- ► Chaque dossier fait l'objet d'une convention
- **▶** Une convention Etat / Agence
- ► Chaque projet soumis au Conseil d'Administration (voire Contrôleur Financier)



Cas particulier des travaux sous maîtrise d'ouvrage Etat

Procédure de prise en cpte des demandes

ne prendre en compte que les seuls projets considérés comme certains en terme de calendrier de réalisation, de coûts ...

au plus tard le 10 juillet de l'année N les opérations susceptibles d'être financées l'année N+1

→ Accord budgétaire préalable de la Direction de l'Eau



Établissement public du ministère chargé du développement durable

